

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2009

Le huit juin deux mil neuf, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation : 3 juin 2009

Etaient présents : Mmes BURRIAT, BURET, CASSAGNE, COATTRENEC MARRANT, MONTEREMAL PEYLIN, SCOLARI;
MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Etait absente :

Madame Isabelle RONDELET a donné procuration à Mme PEYLIN Gislaine

Secrétaire de séance : Madame BURRIAT Sandra

34/2009

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE ST ETIENNE DE CROSSEY ENTRE ST ETIENNE DE CROSSEY ET ST AUPRE ET ENTRE ST ETIENNE DE CROSSEY ET ST NICOLAS DE MACHERIN

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la convention de partenariat pour la bibliothèque Municipale de St Etienne de Crossey entre les Communes de St Etienne de Crossey, St Nicolas de Macherin et St Aupre est à renouveler. Il convient d'établir deux conventions :

Une entre les communes de St Aupre et St Etienne de Crossey ; les deux communes s'engagent à participer à l'achat de livres et revues à hauteur de 2.20 € par habitant et par an, et à l'acquisition de DVD pour St Etienne de Crossey sur un montant de 1€ par habitant et par an, quant à St Aupre pour la somme de 0.50 € par an et par habitant

L'autre entre St Nicolas de Macherin et St Etienne de Crossey ; les deux communes s'engagent à participer à l'achat de livres et revues à hauteur de 2.20 € par habitant et par an, et à l'acquisition de DVD sur un montant de 1 € par habitant et par an.

Ces deux conventions sont signées pour un an renouvelable par tacite reconduction par période de un an, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une ou l'autre des parties contractantes.

Les Communes de St Aupre et St Nicolas de Macherin s'acquitteront de leur participation financière au reçu d'un titre émis au mois d'octobre par la commune de St Etienne de Crossey dès l'année 2009. Après lecture au Conseil Municipal des deux conventions, Monsieur le Maire demande à celui-ci l'accord de signer les dites conventions.

Après avoir entendu et délibéré:

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat pour la bibliothèque Municipale de St Etienne de Crossey.

35/2009

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « Sportive collège de plan menu »
--

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose qu'une demande de subvention de l'association sportive du collège de plan menu, a été réceptionnée en mairie de St Etienne de Crossey, afin de les aider à financer les frais de déplacements pour les compétitions auxquelles assistent les élèves licenciés de l'association.

Cette demande a fait l'objet d'une présentation et d'une étude lors de la dernière réunion de travail du conseil municipal, ce dernier propose qu'une subvention exceptionnelle de 330€ soit allouée à cette association.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal à l'unanimité :

S'engage à prendre une délibération de virement de crédits, afin de prévoir les crédits nécessaires à cette subvention à l'article 6574 du budget principal 2009.

autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association,

36/2009

VIREMENT DE CREDIT N°2

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose que suite à la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association sportive du collège de plan menu, la délibération numéro 35-2009 prise en Conseil municipal du 8 juin 2009, il convient de modifier les crédits budgétaires. Monsieur le Maire propose d'augmenter l'article 6574 « Subvention Association » de la somme de 330.00 euros et diminuer l'article 022 « Dépenses imprévues » de la même somme. Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

37/2009

DEMOLITION POUR L'OPERATION « DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN LOCAL ANNEXE DE L'ENSEMBLE SPORTIF : GARDIEN, CAMPING, FOOT " SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2008 donnant délégation au maire pour signer les marchés inférieurs à 50.000 € H.T,

Considérant que les travaux de démolition d'un local annexe de l'ensemble sportif **Foot Camping Gardien** font partie de l'opération démolition reconstruction du local annexe de l'ensemble sportif **FCG** pour lequel la collectivité a décidé de lancer un marché à procédure adaptée.

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2009 a conclu, après analyse selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation, que l'entreprise BELLAMY a présenté la meilleure offre pour un montant de 12.000 € HT soit 14.352 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce marché de démolition avec la société BELLAMY au montant de 12.000 € H.T. Les travaux auront lieu au mois de juillet et dureront au plus 21 jours.

38/2009

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE COUCHE DE ROULEMENT SUR LA ROUTE DU PICARD

demande de subvention auprès du conseil général de l'Isère

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux de renouvellement de couche de roulement sur la route du Picard.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux a été estimé à 50.688,88 € HT soit 60623,90 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services du Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux sur la route du Picard.

39/2009

**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)
Validation du réseau**

La loi du 22 juillet 1983 a confié aux départements la compétence d'élaboration des Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée. L'objectif de cette loi est double : conserver l'infrastructure des chemins ruraux et garantir la pérennité et la continuité des itinéraires, afin de « favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée ».

Les Conseils généraux délèguent la mise en œuvre du PDIPR aux différentes structures intercommunales. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, dont la commune de Saint Etienne de Crossey fait partie, est chargée de la mise en place du PDIPR. Le réseau de chemins labellisé est géré, balisé et entretenu par le Pays Voironnais pour permettre la randonnée, avec le soutien financier du Département pour l'aménagement, l'équipement et la promotion du réseau. Les itinéraires inscrits au PDIPR peuvent emprunter des voies publiques et rurales, ainsi que des chemins privés après signature de conventions de passage avec les propriétaires concernés.

En concertation avec notre commune, un réseau de chemins a été établi et les lieux d'implantation des panneaux ont été déterminés. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour la validation et l'inscription du réseau de chemins de randonnée au PDIPR.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Considérant que la loi du 22 juillet 1983 a confié au Département la compétence de l'élaboration des Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Tenant compte que le Département délègue la mise en œuvre du PDIPR aux différentes structures intercommunales,

Considérant que la commune de Saint Etienne de Crossey fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

Considérant que le Pays Voironnais assurera le balisage, l'entretien des chemins avec le soutien financier du Département et du Parc naturel de Chartreuse,

Accepte et valide à l'unanimité le réseau de chemins sur la commune de Saint Etienne de Crossey pour la labellisation PDIPR,

Dit que le Maire pourra prendre sur ces chemins des arrêtés municipaux interdisant la circulation des véhicules à moteurs (quads, motos, ...) pour la sécurité des randonneurs,

Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

40/2009

**SIGNATURE CHARTE POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE « CIRCUITS COURTS » DANS
L'Y GRENOBLOIS**

Madame Peylin, Adjointe à la solidarité intergénérationnelle présente la charte établie par l'ADAYG aux membres du Conseil municipal. Elle signale les engagements de la commune si la charte est signée.

Monsieur le Maire, après lecture de la charte, demande aux Conseillers municipaux de l'autoriser à signer cette charte.

Après discussion et délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte établie par l'ADAYG.

COMMISSIONS

Finances et associations sportives

Monsieur Trouilloud Adjoint aux finances et aux associations sportives précise qu'une réunion est prévue avec le gardien du gymnase et les associations sportives afin de fixer le planning pour l'année 2009/2010.

Un terrain de pétanque sera implanté vers le terrain de basket.

Il est nécessaire de prévoir une clôture entre le terrain de camping et le complexe sportif.

Une rénovation des courts de tennis est à étudier.

Urbanisme :

Une réunion sur le PLU est prévue à St Nicolas de Macherin avec St Etienne de Crossey et Saint Aupre.

Travaux

Monsieur Boizard, Adjoint aux Travaux informe le Conseil municipal que les travaux de la rue du Magnin se passent bien, les riverains sont satisfaits de l'équipe qui travaille sur ce chantier. La société Sintégra a été choisie pour l'étude du cheminement piéton le long de la RD 49. Un appel d'offre a été lancé concernant le mur de soutien du Colombier.

Vie du village

Madame Marie Blanche Montéréal précise que la société Sinéquanon a été choisie pour l'étude de l'aménagement du cœur du village.

La réunion des associations occupant le foyer se tiendra le 16 juin 2009.

Les foulées de Crossey sont prévues le 18 octobre 2009.

Scolaire et Solidarité Inter-génération

Mme PEYLIN indique au Conseil municipal que le ménage de l'école primaire sera fait par le personnel de l'école.

Les logements du bâtiment Pluralis à la Mayoussière sont tous loués sauf un T3.

Un conseil d'école est prévu à la primaire 12 juin et à la maternelle le 15 juin.

Le Maire clôt la séance à onze heures trente

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 20 Juillet 2009 à 20 h 30.